



RESSOURCES MONARQUES INC. (société d'exploration)
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE INITIAL DE 3 MOIS CLOS LE 30 JUIN 2011

MONARQUES RESOURCES INC. (an exploration company)
ANNUAL FINANCIAL REPORT
INITIAL THREE-MONTH PERIOD ENDED JUNE 30, 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

ÉTATS FINANCIERS

FINANCIAL STATEMENTS

Bilans

Balance Sheets

Résultats et résultat étendu

Statement of earnings and Comprehensive Loss

Variations des capitaux propres

Statement of changes in shareholders' equity

Flux de trésorerie

Statement of Cash Flows

Notes complémentaires

Notes to Financial Statements

Le 14 octobre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Monarques Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Ressources Monarques Inc. (société d'exploration), qui comprennent le bilan au 30 juin 2011, et les états des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice initial de trois mois clos le 30 juin 2011, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Monarques Inc. au 30 juin 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial de trois mois clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 20694

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1700
Québec (Québec) Canada G1V 5C2

October 14, 2011

Independent Auditor's Report

To the Shareholders of Monarques Resources Inc.

We have audited the accompanying financial statements of Monarques Resources Inc. (an exploration company), which comprise the balance sheet as at June 30, 2011 and the statements of earnings and comprehensive loss, changes in shareholders' equity and cash flows for the initial three-month period ended June 30, 2011, and the related notes including a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Monarques Resources Inc. as at June 30, 2011 and its financial performance and its cash flows for the initial three-month period then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

*PricewaterhouseCoopers LLP*¹

¹ Chartered accountant auditor permit No. 20694

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, Laurier boulevard, Suite 1700
Québec, Quebec, Canada G1V 5C2

BILANS AUX	30 juin 2011 June 30, 2011	31 mars 2011 March 31, 2011	BALANCE SHEETS AS AT
	\$	\$	
ACTIF			ASSETS
Actifs courants			Current assets
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 092 699	40	Cash and cash equivalents
Taxes à recevoir	93 882	-	Taxes receivable
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir	122 896	-	Tax credits and mining rights receivable
	<hr/>	<hr/>	
	5 309 477	40	
Propriétés minières (note 3)	7 518 642	-	Mining properties (Note 3)
Frais d'exploration reportés (note 4)	160 643	-	Deferred exploration expenses (Note 4)
	<hr/>	<hr/>	
	12 988 762	40	
	<hr/>	<hr/>	
PASSIF			LIABILITIES
Passif à court terme			Current liabilities
Créditeurs et frais courus	571 447	-	Accounts payable and accrued liabilities
Prime sur actions accréditives (note 5)	800 000	-	Flow-through shares premium (note 5)
	<hr/>	<hr/>	
	1 371 447	-	
CAPITAUX PROPRES			SHAREHOLDERS' EQUITY
Capital-actions (note 5)	12 465 373	40	Capital stock (Note 5)
Bons de souscription (note 6)	331 983	-	Warrants (note 6)
Déficit	(1 180 041)	-	Deficit
	<hr/>	<hr/>	
	11 617 315	40	
	<hr/>	<hr/>	
	12 988 762	40	
	<hr/>	<hr/>	
ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 7 et 8)			CONTINGENCIES AND COMMITMENTS (Notes 7 and 8)
ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (note 15)			SUBSEQUENT EVENTS (Note 15)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,
 (s) Guy Bourassa, Administrateur - Director (s) Michel Baril, Administrateur - Director

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU
 Exercice initial de 3 mois clos le 30 juin 2011

STATEMENT OF EARNINGS AND COMPREHENSIVE LOSS
 Initial three-month period ended June 30, 2011

	\$	
PRODUITS		INCOME
Intérêts	926	Interest

FRAIS D'ADMINISTRATION		ADMINISTRATIVE EXPENSES
Compensation (note 10)	32 216	Compensation (note 10)
Frais de bureau	17 535	Office expenses
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	6 161	Registration, listing fees and shareholder's information
Honoraires professionnels et de consultants	21 430	Professional and consultants fees

	77 342	

PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	76 416	NET LOSS AND COMPREHENSIVE LOSS

PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE (note 12)	0.01	BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE (note 12)

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
 Exercice initial de 3 mois clos le 30 juin 2011

STATEMENT OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY
 Initial three-month period ended June 30, 2011

	Capital- actions / Capital stock \$	Bons de souscription / Warrants \$	Déficit \$	Total \$	
Solde au 31 mars 2011	40	-	-	40	Balance at March 31, 2011
Bons de souscription octroyés aux courtiers (note 6)		97 316		97 316	Warrants granted to brokers (note 6)
Bons de souscription émis sur actions ordinaires (note 6)	(234 667)	234 667		-	Warrants issued on common shares (note 6)
Acquisition de propriétés minières (note 5)	7 500 000			7 500 000	Acquisition of mining properties (note 5)
Émission d'actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie (note 5)	2 000 000			2 000 000	Common shares issued for cash (note 5)
Émission d'actions accréditives pour une contrepartie en trésorerie (note 5)	4 000 000			4 000 000	Flow-through shares issued for cash (note 5)
Prime sur actions accréditives (note 5)	(800 000)			(800 000)	Flow-through shares premium (note 5)
Frais d'émission d'actions			(1 103 625)	(1 103 625)	Share issue expenses
Perte nette pour la période			(76 416)	(76 416)	Net loss for the period
Solde au 30 juin 2011	12 465 373	331 983	(1 180 041)	11 617 315	Balance as at June 30, 2011

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice initial de 3 mois clos le 30 juin 2011

STATEMENT OF CASH FLOWS

Initial three-month period ended June 30, 2011

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	\$	OPERATING ACTIVITIES
Perte nette	(76 416)	Net loss
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		Net change in non-cash operating working capital items:
Taxes à recevoir	(93 882)	Taxes receivable
Créditeurs et frais courus	329 136	Accounts payable and accrued liabilities
	<u>158 838</u>	
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		 FINANCING ACTIVITIES
Encaissement au titre de capital-actions et de bons de souscription	6 000 000	Cash inflow relating to capital stock and warrants
Frais d'émission d'actions	(763 998)	Share issuance expenses
	<u>5 236 002</u>	
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		 INVESTING ACTIVITIES
Propriétés minières	(18 642)	Mining properties
Frais d'exploration reportés	(283 539)	Deferred exploration expenses
	<u>(302 181)</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 092 659	CASH AND CASH EQUIVALENTS INCREASE (DECREASE)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT	40	CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN	<u>5 092 699</u>	CASH AND CASH EQUIVALENTS, END
 Renseignements supplémentaires		 Supplemental information
Intérêts reçus	926	Interest received
Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		Items not affecting cash related to financing and investing activities
Acquisition de propriétés minières par l'émission de capital-actions	7 500 000	Acquisition of mining properties by issuance of capital stock
Frais d'émission d'actions pour bons de souscription émis aux courtiers	97 316	Share issuance expenses for warrants issued to brokers
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux frais d'exploration portés en diminution de ces frais d'exploration	122 896	Credit on duties refundable for loss and refundable tax credit for resources related to exploration costs applied against these exploration costs
Frais d'émission d'actions inclus dans les créditeurs et frais courus	242 311	Share issuance costs included in the accounts payable and accrued liabilities

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**1 - STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Ressources Monarques Inc., constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières. Son titre est transigé à la Bourse de croissance TSX sous le symbole MQR. Ses activités se situent au Canada. La Société est une entreprise associée à Exploration Nemaska Inc.(NMX), société qui transige son titre à la Bourse de croissance TSX sous le symbole NMX, qui détient 47.4% de la Société. Ressources Monarques Inc. n'a pas encore déterminé si les propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des propriétés.

L'adresse du siège social de la Société est 450, rue de la Gare du Palais, Case postale 10, Québec (Québec), Canada G1K 3X2

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés conformément aux IFRS émises par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et le comité d'interprétation des normes internationales d'information financière.

Ces états financiers sont établis au coût historique.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers audités reposent sur les IFRS publiées au 14 octobre 2011, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers, et en vigueur au 30 juin 2011.

1 - ARTICLES OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN

Monarques Resources Inc., incorporated under the Canada Business Corporations Act, is engaged in the acquisition and exploration of mining properties. Its stock is trading on TSX Stock Exchange on symbol MQR. Its activities are in Canada. The Company is a company associated with Nemaska Exploration Inc.(NMX), a company that trades on the TSX Venture under the ticker NMX and controls 47.4% of the Company. Monarques Resources Inc. has not yet determined if the properties contains ore reserves that are economically recoverable. The cost recovery of mining assets depends on the ability to economically exploit the reserves of ore, obtaining the necessary financing to complete exploration and development of the properties and to either attain commercial production or by selling the properties.

The address of the headoffice of the Company is 450, rue de la Gare du Palais, P.O. box 10, Québec (Québec), Canada G1K 3X2

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES**Financial Statements**

The financial statements were prepared in accordance with IFRS issued by the International Accounting Standards Board and the International Financial Reporting Interpretations Committee.

These financial statements were prepared on a historical cost basis.

The policies applied in these audited financial statements are based on IFRS issued as of October 14, 2011, the date the Board of Directors approved the statements, and in application as of June 30, 2011.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 20112 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)**Instruments financiers**

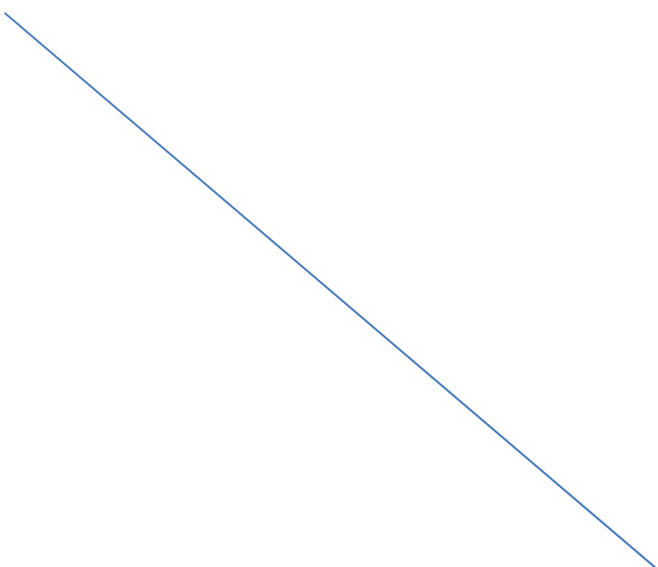
Les normes exigent que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, soient initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, prêts et créances ou passifs financiers au coût amorti.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement aux fins d'une vente à court terme ou si la direction l'a ainsi désigné. Les actifs dans cette catégorie comprennent principalement les dérivés incorporés et les dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont présentés à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

La Société n'a pas d'actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net.



Saut de page volontaire

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)**Financial Instruments**

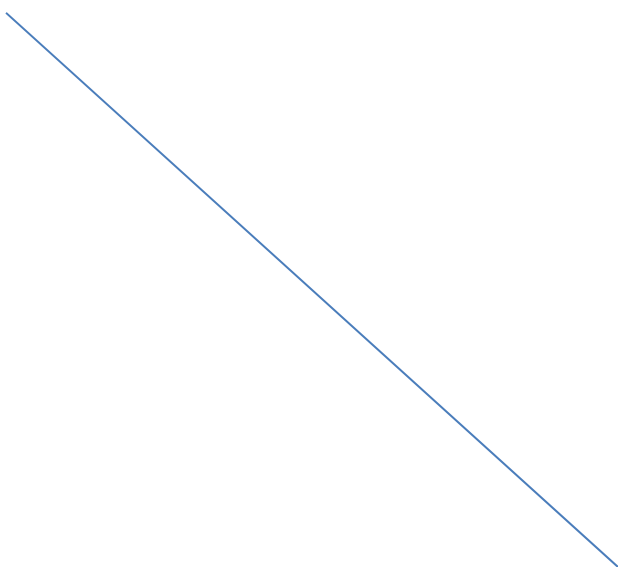
The standards require that financial assets and financial liabilities, including derivative financial instruments, be initially measured at fair value. Subsequent to initial recognition, financial assets and financial liabilities are measured based on their classification: at fair value through profit or loss, available-for-sale investments, loans and receivables or financial liabilities at amortized cost.

At fair value through profit or loss

Financial assets at fair value through profit or loss are financial assets held for trading. A financial asset is classified in this category if acquired principally for the purpose of selling in the short-term or if so designated by management. Assets in this category principally include embedded derivatives and derivatives which do not qualify for hedge accounting.

Financial instruments in this category are recognized initially and subsequently at fair value. Transaction costs are expensed in net earnings. Gains and losses arising from changes in fair value are presented in the statement of earnings in the period in which they arise.

The Company does not have financial assets detained at fair value through profit or loss.



Intentional page break

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 20112 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)**Instruments financiers** (suite)**Financial Instruments** (continued)Disponibles à la venteAvailable for sale

Les placements disponibles à la vente sont les instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur.

Available-for-sale investments are non-derivatives that are either designated in this category or not classified in any of the other categories. Financial assets classified as available for sale are recognized initially at fair value plus transaction costs and are subsequently carried at fair value.

Les gains et pertes non réalisés sont constatés directement dans les autres éléments du résultat étendu, sauf les pertes de valeur autres que temporaires qui sont comptabilisées en résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, les gains ou pertes cumulés auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés et comptabilisés en résultat net. Les intérêts des placements disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans le résultat net à titre de revenus d'intérêts. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net dès qu'est établi le droit de la Société d'en recevoir le paiement.

Unrealized gains and losses are recognized directly in other comprehensive income (loss), except for other-than-temporary impairment losses, which are recognized in net earnings. Upon derecognition of the financial asset, the accumulated gains or losses previously recognized in accumulated other comprehensive income are reclassified to net earnings. Interest on available-for-sale investments, calculated using the effective interest method, is recognized in net earnings as part of interest income. Dividends on available-for-sale equity instruments are recognized in the statement of earnings as part of dividends when the Company's right to receive the payment is established.

La Société n'a pas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

The Company does not have financial assets available-for-sale.

La Société évalue, à la fin de chaque date de clôture, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers. Pour les titres disponibles à la vente, la Société tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

The Company assesses at the end of each reporting period whether there is objective evidence that a financial asset or group of financial assets is impaired. For available-for-sale securities, the Company takes into account many facts proper to each investment as well as all the factors that encompass, without being inclusive, a significant or prolonged decline in fair value, important financial distress of the issuer, a breach of contract, an increasing risk of issuer's bankruptcy or restructuration, and disappearance of an active market for the financial asset concerned. Impairment losses on available-for-sale equity instruments are not reversed.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 20112 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(suite) (continued)**Instruments financiers (suite)**Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué d'une provision pour pertes de valeur. Les prêts et créances de la Société incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges et sont initialement comptabilisés au montant à payer moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à sa juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme.

Propriétés minières et frais d'exploration reportés

La Société inscrit au coût ses participations dans les propriétés minières moins les paiements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets, comprenant l'exploration et l'évaluation des ressources minières, sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. Ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur la durée d'exploitation des biens miniers après le début de la production ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Financial Instruments (continued)Loans and receivables

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. Financial assets classified as loans and receivables are recognized initially at the amount expected to be received less, when material, a discount to reclass the loan and receivables to fair value. Subsequently, they are measured at amortized cost using the effective interest method less a provision for impairment. The Company's loans and receivables include cash and cash equivalents.

Financial liabilities at amortized cost

Financial liabilities include accounts payable and accrued liabilities and are initially recognized at the amount required to be paid less, when material, a discount to reduce the payable to fair value. Subsequently, they are measured at amortized cost using the effective interest method, which corresponds to par value due to their short-term maturity.

Mining properties and deferred exploration expenses

The Company records its acquisition of interests in mining properties at cost less option payments received and other recoveries. These acquisition costs are recognized as intangible assets. Exploration costs related to these interests and projects, including exploration and evaluation of mineral resources, are capitalized on the basis of specific claim blocks or areas of geological interest until the mining properties to which they relate are placed into production, sold or abandoned. These exploration costs are recognized as tangible assets. These costs will be amortized over the estimated useful life of mining properties following commencement of production or written off if the mining properties are sold or projects are abandoned. General exploration costs not related to specific mining properties are expensed as incurred.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 20112 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)**Propriétés minières et frais d'exploration reportés**
(suite)

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés minières, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les propriétés minières et frais d'exploration reportés sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en utilisant des flux de trésorerie actualisés futurs. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *Coût des propriétés minières et frais d'exploration reportés abandonnés ou radiés*. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les propriétés minières et frais d'exploration reportés sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (« unités génératrices de trésorerie »). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les renversements potentiels à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut être reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)**Mining properties and deferred exploration expenses** (continued)

Although management has taken actions to verify the ownership rights for mining properties in which the Company owns an interest in accordance with industry standards for the current exploration phase of these mining properties, these procedures give no assurance to the Company as to title. The title to property may be subject to unrecognized prior agreements and not compliant with regulatory requirements.

Mining properties and deferred exploration costs are reviewed for impairment at each reporting date whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized for the amount by which the book value exceeds its recoverable amount. The recoverable amount is the higher of the fair value less costs to sell and value in use. Value in use is determined using discounted estimated future cash flows. Impairment losses are recognized in profit or loss under caption *Costs of Mining properties and deferred exploration costs abandoned or written off*. For the purposes of assessing impairment, mining properties and deferred exploration costs are grouped at the lowest levels for which there are separately identifiable cash flows (cash generating units). Impairments are reviewed for potential reversals at each reporting date. Impairment can be reversed but is limited to the carrying amount that would have been determined net of depreciation, as if no impairment to the carrying amount would have been recognized.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Provisions**

Les provisions pour frais de restauration environnementale, pour frais de restructuration et pour les actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ; ii) il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées.

La Société n'a pas de provisions au 30 juin 2011.

Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Provisions**

Provisions for environmental restoration, restructuring costs and legal claims, where applicable, are recognized when: (i) the Company has a present legal or constructive obligation as a result of past events; (ii) it is likely that an outflow of resources will be required to settle the obligation; and (iii) the amount can be reliably estimated.

Provisions are measured at management's best estimate of the expenditure required to settle the obligation at the end of the reporting period, and are discounted to present value where the effect is material. The increase in the provision due to passage of time is recognized as interest expense. Changes in assumptions or estimates are reflected in the period in which they occur.

Provision for environmental restoration represents the legal and constructive obligations associated with the eventual closure of the Company's property, plant and equipment. These obligations consist of costs associated with reclamation and monitoring of activities and the removal of tangible assets. The discount rate used is based on a pre-tax rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the liability, excluding the risks for which future cash flow estimates have already been adjusted.

The Company had no provisions as at June 30, 2011.

Revenue Recognition

Investment transactions are accounted for on the transaction date and resulting revenues are recognized using the accrual basis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Capital-actions**

Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont inscrites à leur valeur boursière. Les actions ordinaires émises en contrepartie d'espèces sont comptabilisées à leur prix de vente.

Actions accréditives

La Société finance certaines activités d'exploration par l'émission d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. Le produit des actions accréditives est réparti entre le prix des actions ordinaires et la prime associée à la vente d'avantages fiscaux lorsque les actions ordinaires sont offertes. La répartition tient compte de la différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant payé par l'investisseur pour les actions accréditives. Un passif est comptabilisé pour la prime payée par l'investisseur et fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats sous la rubrique *Recouvrement d'impôt différé* au fur et à mesure que la Société dépense le produit des actions accréditives.

Juste valeur des bons de souscription

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au prorata des justes valeurs en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont la durée est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition ou qui sont rachetables en tout temps.

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Capital Stock**

Shares issued in consideration of non-monetary items are recorded at their trading value. Common shares issued in counterpart of cash are recorded at their selling price.

Flow-through Shares

The Company finances some exploration activities through the issuance of flow-through shares. The resource expenditure deductions for income tax purposes are renounced to investors in accordance with the appropriate income tax legislation. Flow-through proceeds are allocated between the offering of the common shares and the premium associated with the sale of tax benefits when the common shares are offered. The allocation is made based on the difference between the quoted price of the common shares and the amount the investor pays for the flow-through shares. A liability is recognized for the premium paid by the investors and reversed in the statement of earnings under caption *Deferred tax recovery* as the Company spends the flow-through proceeds.

Fair Value of the Warrants

Proceeds from placements are allocated between shares and warrants issued according to their relative fair value on a pro-rata basis using the Black-Scholes method to determine the fair value of warrants issued.

Share Issuance Expenses

Share issuance expenses are recorded as an increase of the deficit in the year in which they are incurred.

Cash and Cash Equivalents

The Company's policy is to present cash and short-term investments having a term of three months or less from the acquisition date in cash and cash equivalents or that can be cashed at any time.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Principaux jugements et estimations comptables**

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Les estimations sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Les estimations importantes comprennent l'évaluation du crédit de droits remboursable pour perte et du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources, les actifs et passifs d'impôt différé, la recouvrabilité des propriétés minières et des frais d'exploration reportés ainsi que la juste valeur des composantes des capitaux propres et des options octroyées. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société impute aux résultats la rémunération à base d'actions offerte à ses employés et aux administrateurs ainsi que les autres paiements à base d'actions offerts aux non-employés, selon la méthode fondée sur la juste valeur. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options. La dépense de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé à tous les trimestres et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Significant accounting judgments and estimates**

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the Company to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

These financial statements include estimates that, by their nature, are uncertain. The impacts of such estimates are pervasive throughout the financial statements, and may require accounting adjustments based on future occurrences. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimate is revised and future periods if the revision affects both current and future periods. These estimates are based on historical experience, current and future economic conditions and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances.

Significant estimates include the valuation of credit on duties refundable for loss and the refundable tax credit for resources, deferred tax assets and liabilities, the recoverability of mining properties and deferred exploration expenses and the fair value of shareholders' equity components and of stock options granted. Actual results could differ from those estimates.

Stock-based Compensation and Other Stock-based Payments

The Company accounted for in earnings stock-based compensation provided to employees and directors, and stock-based payments to non-employees, using the fair value-based method. The fair value of stock options at the grant date is determined according to the Black-Scholes option pricing model. Compensation expenses are recognized over the vesting period of the stock options. The number of awards expected to vest is reviewed every quarter, with any impact being recognized immediately.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES 2 -**
(suite)**SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES**
(continued)**Résultat de base et dilué par action**

Le résultat de base par action (RPA) est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de la période.

Le RPA dilué est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de la période, plus l'effet des actions participantes potentielles dilutives en circulation au cours de la période. Le calcul du RPA dilué est effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions participantes de la Société à la valeur boursière moyenne des actions participantes au cours de la période. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action dû à l'effet anti-dilutif des bons de souscription en circulation.

Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines. Ce crédit de droits remboursable sur les frais liés aux activités minières engagées au Québec est au taux de 15 %. Seule la moitié (50%) des frais d'exploration admissibles engagés au cours d'un exercice financier permet de bénéficier de ce crédit. De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés au Québec pouvant atteindre 38,75% du montant des frais d'exploration admissibles engagés au Québec.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans la période où les dépenses sont engagées à condition que la Société ait l'assurance raisonnable que ces crédits seront réalisés.

Basic and diluted earnings per share

Basic earnings per share (EPS) are calculated using the weighted average number of participating shares outstanding during the period.

Diluted EPS are calculated using the weighted average number of participating shares outstanding during the year, plus the effects of dilutive potential participating shares outstanding during the period. The calculation of diluted EPS is made using the treasury stock method, as if all dilutive potential shares had been issued at the later of the beginning of the year or the date of issuance, as the case may be, and as if the funds obtained thereby had been used to purchase participating shares of the Company at the average quoted market value of the participating shares during the period. When the Company reports a loss, the diluted net loss per common share is equal to the basic net loss per common share due to the anti-dilutive effect of the outstanding warrants.

Credit on duties refundable for loss and refundable tax credit for resources

The Company is entitled to a credit on duties refundable for loss under the Mining Duties Act. This refundable tax credit of 15% is for expenses related to mining activities engaged in Quebec. Only half (50%) of eligible exploration expenditures incurred during the fiscal year can qualify for this credit. Furthermore, the Company is entitled to a refundable tax credit on admissible exploration expenses done in the province of Quebec which may reach 38.75%, calculated on qualified exploration expenditures incurred.

Those credits are accounted using the cost reduction method. Accordingly they are recorded as a reduction of the related expenses or capital expenditures in the period the expenses are incurred provided that the Company has reasonable assurance those credits will be realized.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(suite)	(continued)

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans la période au cours de laquelle les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Nouvelles normes comptables, mais qui ne sont pas encore en vigueur

IFRS 9, publiée en novembre 2009, renferme des dispositions applicables aux actifs financiers. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un remboursement du placement. Cependant, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Income taxes

The Company provides for income taxes using the liability method. Under this method, deferred tax assets and liabilities are determined based on deductible or taxable temporary differences between financial statement values and tax values of assets and liabilities using enacted or substantively enacted income tax rates expected to be in effect for the period in which the differences are expected to reverse. The amount of deferred tax provided is based on the expected manner of realization or settlement of the carrying amount of assets and liabilities, using tax rates enacted or substantively enacted at the financial position reporting date.

A deferred tax asset is recognized only to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which the asset can be utilized.

New accounting standards not yet adopted

IFRS 9 was issued in November 2009 and contained requirements for financial assets. This standard addresses classification and measurement of financial assets and replaces the multiple category and measurement models in IAS 39 for debt instruments with a new mixed measurement model having only two categories: amortized cost and fair value through profit or loss. IFRS 9 also replaces the models for measuring equity instruments, and such instruments are either recognized at fair value through profit or loss or at fair value through other comprehensive income (loss). Where such equity instruments are measured at fair value through other comprehensive income (loss), dividends are recognized in profit or loss to the extent not clearly representing a return of investment; however, other gains and losses (including impairments) associated with such instruments remain in accumulated comprehensive income indefinitely.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 20112 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)**Nouvelles normes comptables, mais qui ne sont pas encore en vigueur (suite)**

Les dispositions applicables aux passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010, et elles correspondent essentiellement aux dispositions énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, à l'exception du fait que les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit seraient généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

En mai 2011, l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») a publié un ensemble de normes portant sur le concept d'entité publiante, soit IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Accords conjoints*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités* et IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*.

IFRS 10 remplace toutes les dispositions précédentes relatives au contrôle et à la consolidation énoncées dans IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et dans la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 vient modifier la définition du contrôle et propose une définition unique de la notion de contrôle, qui se caractérise par le fait de détenir le pouvoir sur l'entité et d'être exposé ou de détenir des droits à des rendements variables de cette entité. Le pouvoir s'entend de la capacité de diriger les activités d'une façon qui puisse considérablement influencer sur les rendements. Les rendements doivent varier et peuvent être positifs ou négatifs, ou les deux. La norme IAS 27 révisée demeure une norme portant exclusivement sur les états financiers individuels et ses dispositions sont inchangées.

IFRS 11 vient modifier la définition d'un accord conjoint de façon à ce qu'elle n'englobe que deux types d'accords : les activités conjointes et les coentreprises. Aux termes de cette norme, la méthode de la consolidation proportionnelle n'est plus permise pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement, et le recours à la méthode de la mise en équivalence est obligatoire pour tous les participants à une coentreprise. Les entités prenant part à des activités conjointes utiliseront une méthode de comptabilisation très similaire à celle qui s'applique actuellement aux actifs conjoints ou aux activités conjointes.

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)**New accounting standards not yet adopted (continued)**

Requirements for financial liabilities were added in October 2010 and they largely carried forward existing requirements in IAS 39, *Financial Instruments – Recognition and Measurement*, except that fair value changes due to credit risk for liabilities designated at fair value through profit and loss would generally be recorded in other comprehensive income (loss).

In May 2011, the *International Accounting Standard Board* ("IASB") issued a group of new standards that address the scope of the reporting entity: IFRS 10, *Consolidated Financial Statements*, IFRS 11, *Joint Arrangements*, IFRS 12, *Disclosure of Interests in Other Entities* and IFRS 13, *Fair Value Measurement*.

IFRS 10 replaces all of the guidance on control and consolidation in IAS 27, *Consolidated and Separate Financial Statements* and SIC-12, *Consolidation – Special Purpose Entities*. IFRS 10 changes the definition of control so that the same criteria are applied to all entities to determine control focusing on the need to have both power and variable returns before control is present. Power is the current ability to direct the activities that significantly influence returns. Returns must vary and can be positive, negative or both. The renamed IAS 27 continues to be a standard dealing solely with separate financial statements and its guidance is unchanged.

IFRS 11 has changed the definitions of joint arrangements reducing the types of joint arrangements to two: joint operations and joint ventures. The existing policy choice of proportionate consolidation for jointly controlled entities has been eliminated. Equity accounting is mandatory for participants in joint ventures. Entities that participate in joint operations will follow accounting much like that for joint assets or joint operations today.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 20112 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)**Nouvelles normes comptables, mais qui ne sont pas encore en vigueur (suite)**

IFRS 12 établit les exigences en matière d'informations à fournir s'appliquant aux entités assujetties aux dispositions d'IFRS 10 et d'IFRS 11. Aux termes d'IFRS 12, les entités doivent fournir de l'information qui aide les utilisateurs des états financiers à évaluer la nature, les risques et l'incidence financière des participations de l'entité dans des filiales, des entreprises associées, des accords conjoints et des entités structurées non consolidées.

IFRS 13 est une norme exhaustive sur les évaluations à la juste valeur et les informations à fournir à l'égard de toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants sur le marché avait lieu à la date d'évaluation. Elle indique également les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur. Les IFRS actuellement en vigueur présentent les directives relatives à l'évaluation et à la présentation de la juste valeur dans différentes normes qui exigent les évaluations à la juste valeur, mais dont la base d'évaluation et les obligations d'information ne sont pas cohérentes dans bien des cas.

Ces normes s'appliqueront aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2013 et leur adoption anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces normes ni déterminé si elle les adoptera par anticipation.



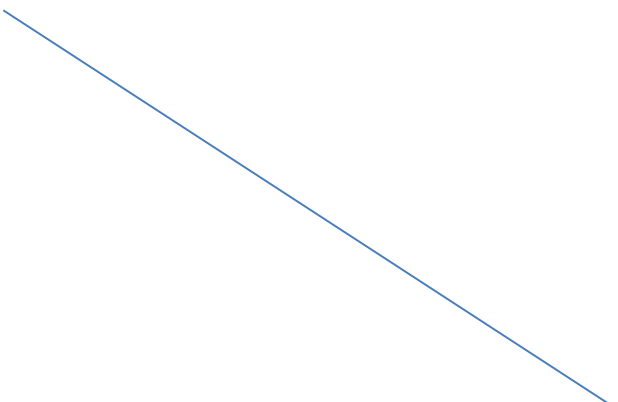
Saut de page volontaire

2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)**New accounting standards not yet adopted
(continued)**

IFRS 12 sets out the required disclosures for entities reporting under IFRS 10 and IFRS 11. IFRS 12 requires entities to disclose information that helps financial statement readers to evaluate the nature, risks and financial effects associated with the entity's interests in subsidiaries, associates, joint arrangements and unconsolidated structured entities.

IFRS 13 is a comprehensive standard for fair value measurement and disclosure requirements for use across all IFRS standards. The new standard clarifies that fair value is the price that would be received to sell an asset, or paid to transfer a liability in an orderly transaction between market participants, at the measurement date. It also establishes disclosures about fair value measurement. Under existing IFRS, guidance on measuring and disclosing fair value is dispersed among the specific standards requiring fair value measurements and in many cases does not reflect a clear measurement basis or consistent disclosures.

These standards are required to be applied for accounting periods beginning on or after January 1, 2013, with earlier adoption permitted. The Company has not yet assessed the impact of these standards or determined whether it will adopt the standards early.



Intentional page break

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

3 - PROPRIÉTÉS MINIÈRES / MINING PROPERTIES

Propriétés / Properties ⁽¹⁾	Localisation Localization	Redevances Royalties ⁽²⁾	Solde au 31 mars 2011 Balance as at March 31, 2011 \$	Augmentation Addition (note 5) \$	Solde au 30 juin 2011 Balance as at June 30, 2011 \$
Arques	SNRC 32O13, 32O14	2% à/to 3%	-	1 020 663	1 020 663
Bourier	SNRC 32O14, 32O15, 33B02, 33B03	3%	-	885 078	885 078
Caumont	SNRC 32N07, 32N08, 32N09	1.5% à/to 2%	-	208 350	208 350
Duval	SNRC 32O12	2%	-	306 731	306 731
Lemare	SNRC 32O11, 32O12, 32O14	2% à/to 3%	-	826 015	826 015
Nisk	SNRC 32O11, 32O12, 32O13, 32O14	2% à/to 3%	-	3 566 914	3 566 914
Valiquette	SNRC 32N09, 32O12	2%	-	704 891	704 891
			-	7 518 642	7 518 642

⁽¹⁾ : Propriétés détenues à 100% par la Société et elles sont tous situées dans la province de Québec, Canada. / Properties are owned at 100% by the Company and they are all located in the province of Quebec, Canada.

⁽¹⁾ : Les 3 propriétés achetées par la Société, soit Lac Arques, Lac Levac et Lac des Montagnes ont été restructurées en 7 propriétés afin d'en refléter les différents aspects géologiques et d'en faciliter leur gestion. / The 3 properties purchased by the Company, Lac Arques, Lac Levac and Lac des Montagnes, have been restructured into 7 properties in order to reflect upon different geological settings and to facilitate their management.

⁽²⁾ : Voir note 8. / See note 8.

4 - FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS / DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

Propriétés / Properties	Solde au 31 mars 2011 Balance as at March 31, 2011 \$	Frais d'exploration / Exploration Expenses \$	Crédits d'impôt et Droits miniers / Tax credits and Mining rights \$	Solde au 30 juin 2011 Balance as at June 30, 2011 \$
Arques	-	65 046	(28 193)	36 853
Bourier	-	60 774	(26 341)	34 433
Nisk	-	82 233	(35 642)	46 591
Valiquette	-	75 486	(32 720)	42 766
	-	283 539	(122 896)	160 643

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

4 - FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (suite) / DEFERRED EXPLORATION EXPENSES (continued)

	30 juin 2011 June 30, 2011	
Exercice initial de 3 mois clos le		Initial three-month period ended
DÉTAILS DES FRAIS D'EXPLORATION		DETAILS OF EXPLORATION EXPENSES
Salaires et charges sociales	43 588	Salaries and fringe benefits
Géologie et géophysique	49 505	Geology and geophysics
Test, échantillonnage et prospection	42 255	Test, sampling and prospecting
Forage, location d'équipement et autres matériels	120 531	Drilling, equipment rental and other material
Hébergement et frais de subsistance	11 095	Lodging and meals
Frais généraux d'exploration	<u>16 565</u>	General exploration expenses
AUGMENTATION DES FRAIS D'EXPLORATION	283 539	INCREASE OF EXPLORATION EXPENSES
DROITS MINIERS ET CRÉDITS D'IMPÔTS	(122 896)	MINING RIGHTS AND TAX CREDITS
	160 643	
SOLDE AU DÉBUT	-	BALANCE, BEGINNING
SOLDE À LA FIN	<u>160 643</u>	BALANCE, END

5 - CAPITAL- ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital-actions de la Société se détaillent comme suit :

5 - CAPITAL STOCK

Authorized

Unlimited number of common shares without par value

Changes in the Company capital stock were as follows:

	30 juin 2011 June 30, 2011		
	Quantité Number	Montant Amount \$	
Exercice initial de 3 mois clos le			Initial three-month period ended
Solde au début	-	-	Balance, beginning
Payées en argent ⁽¹⁾	5 000 100	1 765 373	Paid in cash ⁽¹⁾
Financement accréditif ⁽²⁾	8 000 000	3 200 000	Flow-through shares ⁽²⁾
Propriétés minières ⁽³⁾	<u>18 750 000</u>	<u>7 500 000</u>	Mining properties ⁽³⁾
Solde à la fin	<u>31 750 100</u>	<u>12 465 373</u>	Balance, end

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**5 - CAPITAL- ACTIONS (suite)**

- (1) La valeur des actions payées en argent est présentée déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 234 667 \$.
- (2) La valeur des actions accréditives est présentée déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 800 000 \$, calculé comme suit : l'excédent du prix de l'action accréditive sur le prix de l'action ordinaire incluse dans l'unité, multiplié par le nombre d'actions accréditives (0,50 \$ - 0,40 \$) x 8 000 000 actions accréditives.
- (3) La Société a acquis les propriétés Lac Arques, Lac Levac et Lac des Montagnes tel que reflété à la note 3 ci-haut. La contrepartie fût l'émission de 18 750 000 actions au prix de 0,40\$ l'action pour une valeur totale de 7 500 000 \$, tel que sommarisé ci-après.

Le 10 juin 2011, la Société a finalisé un premier appel public à l'épargne (PAPE) avec l'émission de 8 000 000 d'actions accréditives et 5 000 000 d'unités. Le prix de chaque unité fût de 0,40 \$ l'unité et se composait de 1 action ordinaire ainsi qu'un-demi bon de souscription. Chaque bon permet aux détenteurs de souscrire une action ordinaire au prix de 0,45 \$ l'action au cours des 18 mois suivant la clôture du placement. Suite à ce PAPE, la Société a émis 5 000 000 d'actions ordinaires, 8 000 000 d'actions accréditives ainsi que 3 410 000 bons de souscription.

Conformément à la Convention conditionnelle d'achat d'actifs («Conditional Asset Purchase Agreement»), la Société a acheté de Nemaska tous les droits, titres et intérêts dans 1 090 claims miniers constituant la propriété Lac Arques, la propriété Lac des Montagnes et la propriété Lac Levac. La Société a payée 7 500 000 \$ par l'émission de 18 750 000 actions ordinaires au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire. De plus, la Société s'est engagée à assumer les obligations de Nemaska concernant le paiement de redevances «NSR» pour chacune des propriétés Lac Arques, Lac des Montagnes et Lac Levac, et de libérer Nemaska de ces obligations.

5 - CAPITAL STOCK (continued)

- (1) Value of capital stock paid in cash is presented net of fair value of warrants amounting to \$234,667.
- (2) The value of the flow-through share is presented net of the premium liability on the flow-through shares of \$800,000 calculated as: the excess of the price of the flow-through share over the price of the common share included in the unit; multiplied by the number of flow-through shares (\$0.50 - \$0.40) x 8,000,000 flow-through shares.
- (3) The Company purchased the Lac Arques, Lac Levac and Lac des Montagnes properties as reflected in the note 3 above. The consideration was the issuance of 18,750,000 shares at a price of \$0.40 per share for a total value of \$7,500,000, as summarized here after.

On June 10, 2011, the Company finalised an initial public offering (IPO) by issuing 8,000,000 flow-through shares and 5,000,000 units. The price of each unit was \$0.40 and was composed of 1 common share and one-half warrant. Each full warrant allows the holder to purchase one common share at a price of \$0.45 per share for an 18 month period after the closing of the investment. Following this IPO, the Company has issued 5,000,000 common shares, 8,000,000 flow-through shares and 3,410,000 warrants.

Pursuant to the "Conditional Asset Purchase Agreement", the Company purchased from Nemaska all rights, titles and interests in 1,090 mining claims forming the Lac Arques Property, the Lac des Montagnes Property and the Lac Levac Property. The Company paid \$7,500,000 by issuing 18,750,000 common shares at a price of \$0.40 per common share. In addition, the Company has undertaken to assume Nemaska's obligations to pay any net smelter return (NSR) royalty in connection with each of the Lac Arques Property, the Lac des Montagnes Property and the Lac Levac Property and to release Nemaska of such obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**6 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION**

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 2 325 000 actions ordinaires de la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des consultants et des responsables des relations avec les investisseurs. Les options d'achat d'actions sont incessibles et non transférables, sauf par legs ou héritage; et expireront au plus tard cinq ans après avoir été octroyées.

Au cours de l'exercice, la Société a octroyé des bons de souscription à des courtiers et à des intervenants. La juste valeur de chaque bon attribué a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation selon les hypothèses suivantes : durée estimative de 18 mois, taux d'intérêt sans risque de 1,57%, dividende prévu de 0 % et volatilité prévue de 70.93%.

De plus, au cours de l'exercice, la Société a également octroyé des bons de souscription aux investisseurs. La juste valeur de ces bons de souscription a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en considérant les hypothèses suivantes: durée estimative de 18 mois, taux d'intérêt sans risque de 1,57 %, dividende prévu de 0 % et volatilité prévue de 70.93%.

6 - SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS

The shareholders of the Company approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors and suppliers of the Company share purchase options to acquire common shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors. The exercise price may not be lower than the market price of the common shares at the time of grant.

The plan provides that the maximum number of common shares in the capital of the Company that may be reserved for issuance under the plan shall be equal to 2,325,000 common shares. The maximum number of common shares which may be reserved for issuance to any optionee may not exceed 5% of the outstanding common shares at the time of vest and may not exceed 2% of the outstanding common shares for consultants and investors relation representative. These options are non-assignable and non-transferable unless by legacy or inheritance and will expire no later than five years after being granted.

During the year, the Company granted warrants to brokers and intermediaries. The fair value of each warrant granted was estimated using the Black-Scholes options pricing model according to the following assumptions: estimated duration of 18 months, risk-free interest rate of 1.57%, dividend yield of 0% and expected volatility rate of 70.93%.

In addition, during the year, the Company also granted warrants to investors. The fair value of warrants was estimated using the Black-Scholes pricing model considering the following assumptions: estimated duration of 18 months, risk-free interest rate of 1.57%, dividend yield of 0% and expected volatility rate of 70.93%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

6 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit:

Exercice initial de 3 mois clos le **30 juin 2011**
June 30, 2011

	Quantité Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price \$
Solde au début	-	-
Octroyés	2 500 000	0,45
Solde à la fin	<u>2 500 000</u>	0,45

6 - SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS
(continued)

Warrants

Changes in the Company's warrants were as follows:

Initial three-month period ended

	30 juin 2011 June 30, 2011	
Exercice initial de 3 mois clos le	\$	Initial three-month period ended
La moyenne pondérée de la juste valeur des bons de souscription octroyés	0,09	The weighted average fair value of warrants granted

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription :

The following table summarizes the information relating to the warrants:

Bons de souscription en circulation et exerçables au 30 juin 2011	Prix de souscription	Date d'expiration
Warrants outstanding and exercisable as at June 30, 2011	Exercise Price \$	Expiry Date
2 500 000	0,45	Décembre / December 2012

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

6 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

6 - SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)

Bons de souscription émis aux courtiers

Warrants granted to Brokers

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription émis aux courtiers :

The following table summarizes the information relating to warrants granted to brokers:

Exercice initial de 3 mois clos le	30 juin 2011 June 30, 2011		Initial three-month period ended
	Quantité Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price	
Solde au début	-	-	Balance, at beginning
Octroyés	910 000	0.40	Granted
Solde à la fin	<u>910 000</u>	0,40	Balance, at end

Exercice initial de 3 mois clos le	30 juin 2011 June 30, 2011		Initial three-month period ended
	\$		
La moyenne pondérée de la juste valeur des bons aux courtiers octroyés	0,11		The weighted average fair value of warrants granted to brokers

Bons de souscription aux courtiers en circulation et exerçables au 30 juin 2011	Prix de souscription	Date d'expiration
Warrants to Brokers outstanding and exercisable as at June 30, 2011	Exercise Price \$	Expiry Date
910 000	0,40	Décembre / December 2012

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

7 - ÉVENTUALITÉS

- a) Les opérations de la Société sont régies par des lois et règlements concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Toute obligation pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisée aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.
- b) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives, cependant il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales aurait des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs.

8- ENGAGEMENTS

Les propriétés Lac Levac, Lac des Montagnes et Lac Arques détenues à 100% par la Société ont été subdivisées après la transaction de « spin-off ». La Société a restructuré ces 3 propriétés en 7 propriétés afin de refléter les différents aspects géologiques des différentes propriétés et d'en faciliter la gestion quant aux exigences de déclaration conformes aux normes d'information continue sous la réglementation 43-101. Ces changements sont reflétés dans les engagements suivants.

a) Arques / Bourier / Lemare / Nisk
(anciennement Lac Arques)

Lors de l'acquisition des propriétés, la Société a prise en charge une entente visant 100 % d'un groupe de 396 claims compris dans la propriété Lac Arques dans la province de Québec. Lors de la restructuration des propriétés, ces 396 claims reliés à cet engagement ont été répartis comme suite : 109 claims à la propriété Arques, 142 claims à la propriété Bourier, 98 claims à la propriété Lemare et 47 claims à la propriété Nisk. Dans le cadre de cette entente, la Société devra payer à M. Alain Champagne un maximum de 1 000 000 \$, conditionnel à l'atteinte de certaines étapes de travaux et résultats sur les claims acquises selon l'entente « Lac Arques Purchase and Sale Agreement », tels que définis comme suit :

7 - CONTINGENCIES

- a) The Company's operations are governed by laws and regulations regarding environmental protection. Environmental consequences are hardly identifiable, in terms of level, impact or deadline. At the present time and to the best knowledge of its management, the Company is in conformity with the laws and regulations. Restoration costs will be accrued in the financial statements only when they will be reasonably estimated and will be charged to the earnings at that time.
- b) The Company is partly financed by the issuance of flow-through shares. However, there is no guarantee that the funds spent by the Company will qualify as Canadian exploration expenses, even if the Company has committed to take all the necessary measures for this purpose. Refusals of certain expenses by tax authorities would have negative tax consequences for investors.

8 - COMMITMENTS

Monarques' 100% owned properties of the Lac Levac, Lac des Montagnes and Lac Arques properties have been restructured after the spin-off transaction. The Company restructured these three properties into seven (7) properties to reflect upon different geological settings and to facilitate future reporting requirements that will comply with the updated National Instruments 43-101. These changes are being reflected in the following commitments.

a) Arques / Bourier / Lemare / Nisk
(previously Lac Arques)

Upon the acquisition of the properties the Company took in charge 100% of an agreement on a group of 396 claims included in the Lac Arques property in the province of Quebec. Upon the properties restructuration, these 396 claims related to this commitment were assigned as follows: 109 claims to the Arques property, 142 claims to the Bourier, 98 claims to the Lemare property and 47 claims to the Nisk property. As part of this agreement, the Company has agreed to pay to Mr. Alain Champagne a maximum of \$1,000,000, conditional on the achievement of certain stages of works and results on the claims acquired under the Lac Arques Purchase and Sale Agreement, which are defined as follows:

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

8- ENGAGEMENTS (suite)

a) Arques / Bourier / Lemare / Nisk
(anciennement Lac Arques)

- 50 000 \$ si et lorsque la Société aura réalisé des travaux d'exploration pour un montant minimum de 2 500 000 \$ sur la propriété ;
- 150 000 \$ si et lorsque la Société aura réalisé des travaux d'exploration pour un montant cumulatif minimum de 5 000 000 \$ sur la propriété ;
- 300 000 \$ à l'obtention d'une étude de pré faisabilité indépendante ; et
- 500 000 \$ à l'obtention d'une étude de faisabilité indépendante confirmant que la propriété peut supporter une mise en production commerciale.

Au 30 juin 2011, des travaux d'exploration cumulatifs totalisant 2 037 224 \$ ont été faits sur les propriétés, desquels, 1 911 404 \$ furent inclus dans les coûts d'acquisition des propriétés. Ce montant cumulatif doit être tenu en compte dans le calcul du minimum des travaux d'exploration à réaliser afin d'atteindre le niveau déclencheur des paiements.

Le paiement d'un revenu net de fonderie de 3 % à M. Alain Champagne (2,4 %), ainsi que M. Guy Bourassa (0,6 %) en cas de production commerciale de tous les métaux provenant de ou d'une partie de ces 396 claims. Toutefois, la Société aura l'option, en tout temps et jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant la déclaration de production officielle, de racheter des vendeurs un revenu net de fonderie de 1 %, au prorata de l'intérêt de ceux-ci, moyennant le paiement d'une somme de 1 000 000 \$ payable en deux versements égaux et consécutifs, le premier versement étant dû le jour de l'exercice de l'option de racheter une partie du revenu net de fonderie, et le second au plus tard 90 jours suivant le paiement du premier versement.

Saut de page volontaire

8 - COMMITMENTS (continued)

a) Arques / Bourier / Lemare / Nisk
(previously Lac Arques)

- \$50,000 if and when the Company will have completed exploration work corresponding to a minimum amount of \$2,500,000 on the property;
- \$150,000 if and when the Company will have completed exploration work corresponding to a cumulative minimum amount of \$5,000,000 on the property;
- \$300,000 upon obtaining an independent pre-feasibility study; and
- \$500,000 upon obtaining of an independent feasibility study confirming that the property can support commercial production.

As at June 30, 2011, cumulative exploration expenses totalling \$2,037,224 were done on the properties, of which, \$1,911,404 is included in the acquisition costs of the properties. This cumulative amount must be taken into consideration in the calculation of the minimum exploration work to be carried out to reach the trigger level of payments.

The payment of a 3% NSR to Mr. Alain Champagne (2.4%) and Mr. Guy Bourassa (0.6%) in case of a commercial production of all metals extracted from the or part of the 396 claims. However, the Company shall have the option at all time and until the expiration of a period of 3 months following the official production statement, to repurchase 1% NSR from the vendors, proportional to their interest therein subject to the payment of an amount of \$1,000,000 payable in two equal and consecutive instalments, the first instalment being payable upon the date of exercise of the option to repurchase part of the NSR and the second at the latest 90 days following the date of payment of the first instalment.

Intentional page break

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

8- ENGAGEMENTS (suite)

b) Arques / Lemare / Nisk
(anciennement Lac Levac)

Lors de la restructuration des propriétés, 150 claims relié à cet engagement de la propriété Lac Levac ont été répartis comme suit: 1 claim à la propriété Arques, 83 claims à la propriété Lemare et 66 claims à la propriété Nisk. Aux termes d'une entente portant sur le revenu net de fonderie en date du 15 janvier 2010 (l' « Entente de revenu net de fonderie »), Ressources Golden Goose Inc. a conservé un revenu net de fonderie de 2 %, dont 1 % peut être racheté par la Société, à l'intérieur des trois premières années, moyennant le versement d'un montant de 1 000 000 \$. De plus, la Société s'est engagée, si elle recevait d'un tiers une offre de bonne foi visant un des claims de la propriété Nisk, à ne disposer d'aucun des claims Nisk sans avoir accordé à Ressources Golden Goose Inc. le droit d'acheter ces claims Nisk au prix de l'offre reçue, le tout aux termes d'une entente de droit de premier refus en date du 15 janvier 2010 (l' « Entente de droit de premier refus »).

c) Caumont / Duval / Valiquette
(anciennement Lac des Montagnes)

Des 279 claims formant la propriété Lac des Montagnes, 197 claims ont été désignés avant novembre 2008 comme étant assujettis à un revenu net de fonderie de 2 %, dont 1 % peut être racheté par la Société, à l'intérieur des trois premières années, moyennant le versement d'un montant de 1 000 000 \$ payable à Ressources Golden Goose Inc. Lors de la restructuration des propriétés, ces 197 claims reliés à cet engagement ont été réparti comme suit: 19 claims à la propriété Caumont, 56 claims à la propriété Duval et 122 claims à la propriété Valiquette. De plus, Ressources Golden Goose Inc. garde un droit de premier refus.

Saut de page volontaire

8 - COMMITMENTS (continued)

b) Arques / Lemare / Nisk
(previously Lac Levac)

Upon the properties restructuration, 150 claims related to this commitment of the Lac Levac property were assigned as follows: 1 claim to the Arques property, 83 claims to the Lemare property and 66 claims to the Nisk property. Pursuant to a net smelter return agreement dated January 15, 2010 (the "Net Smelter Return Agreement"); Golden Goose Resources Inc. has retained a 2% NSR, of which a 1% NSR can be repurchased by the Company for an amount of \$1,000,000 within the first three years. In addition, the Company has undertaken, should it receive a good-faith offer from a third-party for any of the Nisk property claims, not to dispose of any such Nisk claims without having entitled Golden Goose Resources Inc. to purchase such Nisk claims at the price of such offer, pursuant to a right of first refusal agreement dated January 15, 2010 (the "Right of First Refusal Agreement").

c) Caumont / Duval / Valiquette
(previously Lac des Montagnes)

From the 279 claims forming the Lac des Montagnes property, 197 of them have been designated before November 2008 as being subject to a 2% NSR, of which a 1% NSR can be repurchased by the Company for an amount of \$1,000,000 within the first three years to be paid in favor of Golden Goose Resources Inc. Upon the properties restructuration, these 197 claims related to this commitment were assigned as follows: 19 claims to the Caumont property, 56 claims to the Duval property and 122 claims to the Valiquette property. Furthermore, Golden Goose Resources keeps a right of first refusal.

Intentional page break

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

8- ENGAGEMENTS (suite)

c) **Caumont (anciennement Lac des Montagnes)**

De plus, aux termes d'une convention d'acquisition conclue le 28 octobre 2010 (la « Convention d'acquisition du Lac Caumont ») portant sur 24 claims formant une partie de la Propriété Lac des Montagnes (une partie du bloc Caumont Ouest), ces claims sont assujettis à un revenu net de fonderie de 1,5 % payable à Victor Cantore. Un pour cent de ce revenu de fonderie peut être racheté à tout moment et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la déclaration de production officielle, sous réserve du paiement d'un montant de 1 000 000 \$ payable en deux versements égaux et consécutifs, le premier versement devenant dû à la date de l'exercice de l'option de rachat du revenu de fonderie et le second au plus tard 90 jours suivant la date de paiement du premier versement.

- d) La Société s'est engagée à consacrer une somme de 4 000 000 \$ en frais d'exploration d'ici le 31 décembre 2012 et à transférer ces dépenses fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complétés le 10 juin 2011. Au 30 juin 2011, la Société avait des fonds à dépenser en frais d'exploration s'élevant à 4 000 000 \$.

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a encouru 14 583\$ à titre de compensation, représentant les honoraires du président du conseil d'administration et des autres membres du conseil d'administration.

Les transactions intersociétés effectuées entre la Société et la société ayant une influence notable Nemaska ont totalisées 7 834 637 \$, dont 7 500 000 \$ relié à l'achat des propriétés minières (note 3), 17 421 \$ en renouvellement de claims, 139 246 \$ en frais d'exploration, 144 004 \$ en frais d'émission relié au PAPE, 17 633 \$ en compensation dont 15 573 \$ représentant les salaires et charges sociales versés au président et au chef de la direction financière et 16 333 \$ comme frais de bureau. À l'exception du paiement des propriétés minières, les autres montants remboursés à NMX avaient été payés par NMX pour le compte de la Société.

À l'exception de l'achat des 3 propriétés, les autres opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. De ces transactions, un montant de 199 109 \$ est inclus dans les créditeurs et frais courus.

8 - COMMITMENTS (continued)

c) **Caumont (previously Lac des Montagnes)**

In addition, pursuant to an acquisition agreement dated October 28, 2010 for 24 claims forming part of the Lac des Montagnes Property (part of the Caumont West block) these claims are subject to a 1.5% NSR payable in favor of Victor Cantore. 1% of that NSR can be repurchased at all time and until the expiration of a period of 3 months following the official production statement, subject to the payment of an amount of \$1,000,000 payable in two equal and consecutive instalments, the first instalment being payable upon the date of exercise of the option to repurchase part of the NSR and the second at the latest 90 days following the date of payment of the first instalment.

- d) The Company is committed to incurring exploration expenses of \$4,000,000 by December 31, 2012 and transferring these expenditures to the subscribers of its flow-through share underwriting completed on June 10, 2011. As at June 30, 2011, the Company had funds reserved for exploration amounting to \$4,000,000.

9 - RELATED PARTY TRANSACTIONS

The Company incurred \$14,583 as compensation, representing fees for the president of the Board of Directors as well as for the other board members.

Inter-company transactions carried out between the Company and the company having significant influence Nemaska have totaled \$7,834,637, of which, \$7,500,000 is related to the purchase of the mining properties (note 3), \$17,421 in claims renewal, \$139,246 for exploration expenses, \$144,004 in shares issue expenses related to the IPO, \$17,633 in compensation of which \$15,573 represents wages and fringe benefits paid to the president and the chief financial officer and \$16,333 as office expenses. To the exception of the payment of the mining properties, the other amounts reimbursed to NMX were paid by NMX on behalf of the Company.

Except for the purchase of the three properties, the transactions are in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed by the related parties. Of these transactions, a total of \$199,109 is included in the accounts payable and accrued liabilities.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

10- COMPENSATION

Exercice initial de 3 mois clos le

Salaires et charges sociales

Honoraires du président et des autres membres du conseil d'administration

10- COMPENSATION

30 juin 2011
June 30, 2011

\$

17 633

14 583

32 216

Initial three-month period ended

Wages and fringe benefits

Fees paid to the president of the Board of Directors and to other members of the board

11 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERIS DIFFÉRÉS

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial de 29,15%, avec les impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

11- DEFERRED INCOME AND MINING TAXES

The reconciliation of the income tax calculated using the combined federal and provincial statutory tax rate of 29.15% to the income tax per the financial statements is as follows:

Exercice initial de 3 mois clos le

30 juin 2011
June 30, 2011

\$

Perte avant impôts

(76 416)

Impôts au taux de base combiné

(22 000)

Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats

(293 000)

Provision pour moins-value

291 000

Écart entre le taux d'imposition courant et le taux d'imposition différé

24 000

-

Impôts différés comptabilisés aux résultats

-

Impôts sur les bénéfices et impôts miniers différés

-

Initial three-month period ended

Loss before income taxes

Income taxes at combined rate

Share issuance expenses without any effect on the results

Provision for minus value

Gap between the current income tax rate and the future income tax rate

Deferred income taxes recorded in earnings

Deferred income and mining taxes

Les éléments importants des actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

Significant components of the future tax assets are as follows:

Exercice initial de 3 mois clos le

30 juin 2011
June 30, 2011

\$

Pertes reportées

33 000

Frais d'émission d'actions

258 000

Total des actifs d'impôts différés bruts

291 000

Provision pour moins-value

(291 000)

Actifs d'impôts différés nets

-

Initial three-month period ended

Losses carried forward

Share issuance expenses

Total gross future tax assets

Valuation allowance

Net deferred tax assets

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**11 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS
MINIERS DIFFÉRÉS (suite)**

La Société a accumulé à des fins fiscales des pertes autres que des pertes en capital. Ces pertes viendront à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral / Federal	Provincial
	\$	\$
2031	123 744	123 670

L'avantage fiscal éventuel relatif à ces pertes n'a pas été comptabilisé.

**11- DEFERRED INCOME AND MINING TAXES
(continued)**

The Company has accumulated non-capital losses for income tax purposes. These losses will expire as follows:

The potential tax benefit in relation with those losses is not recorded.

12- RÉSULTAT PAR ACTION

Pour l'exercice initial de 3 mois clos le 30 juin 2011, il n'y avait aucune différence entre la perte de base et la perte diluée par action, étant donné que l'effet dilutif des bons de souscription n'a pas été inclus lors du calcul, sans quoi l'effet aurait été anti-dilutif. Par conséquent, la perte diluée par action pour cet exercice a été calculée d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

12- EARNINGS PER SHARE

For the initial 3 month year ended June 30, 2011, there was no difference between the basic and diluted loss per share, since the dilutive effect of warrants was not included in the calculation; otherwise, the effect would have been antidilutive. Accordingly, the diluted loss per share for the year was calculated using the basic weighted average number of shares outstanding.

Exercice initial de 3 mois clos le	30 juin 2011 June 30, 2011	Initial three-month period ended
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	6 902 274	Basic and diluted weighted average number of shares outstanding
Les éléments suivants sont exclus du calcul du résultat dilué par action puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires		The following elements are excluded from the diluted average number of shares outstanding since their exercise price is higher than the average stock price of the shares
Bons de souscription	3 410 000	Warrants

**13- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE
GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités.

**13- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES
AND POLICIES**

The Company's activities are exposed to financial risks: market risk, credit risk and liquidity risk.

13- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de marché

i) Juste valeur

La juste valeur estimative est établie à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et frais courus correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie porte intérêt à un taux fixe de 1,30 % par année. En relation avec ceux-ci, la Société n'est pas exposée à une variation de la juste valeur car ils sont rachetables en tout temps. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

iii) Risque de change

La Société n'est pas exposée à des fluctuations monétaires car toutes les transactions à ce jour se sont effectuées en dollars canadiens.

b) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la fin de l'exercice de 3 mois clos le 30 juin 2011, la Société disposait de 1 092 699 \$ en liquidité afin de prendre en charge ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements; et disposait également de 4 000 000 \$ en fonds à dépenser en frais d'exploration.

13- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES (continued)

a) Market risk

i) Fair value

Fair value estimates are made at the balance sheet date, based on relevant market information and other information about the financial instruments. Fair value of cash and cash equivalents and accrued liabilities approximate carrying value due to their short-term.

ii) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate due to changes in market interest rates. Cash equivalents bear interest at fixed rate to 1.30% per year. In relation with those items, there is no exposure to fair value variation due to the fact that they are redeemable at any time. The other financial assets and liabilities of the Company do not represent interest risk because they are without interest. The Company does not use financial derivatives to decrease its exposure to interest risk.

iii) Currency risk

The Company is not exposed to currency fluctuations as all transactions up to now have occurred in Canadian dollars.

b) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Company will not be able to meet the obligations associated with its financial liabilities. At the end of the three-month period ended June 30, 2011, the Company had \$1,092,699 to meet its financial liabilities and future financial liabilities from its commitments; and also had \$4,000,000 of funds reserved for exploration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**13- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

14- POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2011, le capital de la Société est constitué des capitaux propres qui se chiffrent à 11 617 315 \$. L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais d'exploration, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement. La Société est soumise à des exigences contractuelles relativement à l'utilisation de fonds levés par financement accreditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissibles en vertu des lois fiscales canadiennes. La Société n'a pas de politique de dividendes.



Saut de page volontaire

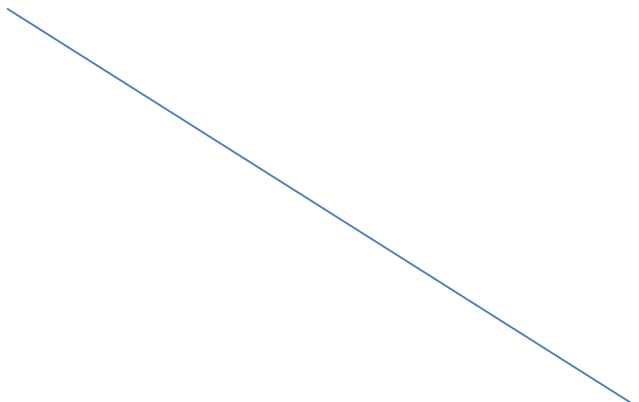
13- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES (continued)

c) Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument fails to discharge an obligation and causes the other party to incur a financial loss. Financial instruments which potentially expose the Company to credit risk mainly consist of cash and cash equivalents. The credit risk on cash and term deposit is limited because the counterparties are banks with high credit ratings assigned by international credit-rating agencies.

14- POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING CAPITAL

As at June 30, 2011, the capital of the Company consists of shareholder's equity amounting to \$11,617,315. The Company's capital management objective is to have sufficient capital to be able to meet its exploration activities plan in order to ensure the growth of its activities. It has also the objective to have sufficient cash to finance the exploration expenses, the investing activities and the working capital requirements. The Company is subject to contractual requirements related to the use of funds obtained by flow-through shares financing. These funds have to be incurred for eligible exploration expenses as per the Canadian tax rules and regulations. The Company has no dividend policy.



Intentional page break

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

15- ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

- a) Le 12 juillet 2011, la Société a octroyé un nombre total de 2 000 000 d'options d'achat d'actions, pouvant être exercées au prix d'exercice de 0,40 \$ l'action, à des administrateurs, dirigeants, consultants et employés, dont un total de 1 725 000 options aux dirigeants et/ou administrateurs. Les options ont été octroyées conformément aux termes et modalités du Régime d'options d'achat d'actions en vigueur de la Société. Les 1 725 000 options octroyées à des administrateurs et dirigeants de la Société sont pour une durée de 5 ans et sont immédiatement acquises, à l'exception des 175 000 options octroyées au chef de la direction financière et des 400 000 options octroyées au vice-président exploration, lesquelles sont graduellement acquises à raison de 25% par période de six mois commençant le 30 septembre 2011. De plus, un total de 175 000 options octroyées à des employés et consultants de la Société sont également pour une durée de 5 ans et sont sujettes à des périodes d'acquisition graduelles à raison de 25% par période de six mois commençant le 30 septembre 2011. Ces octrois vont occasionner des dépenses sans incidence sur la trésorerie de 359 188 \$ dans l'année financière 2011-2012 et 54 376 \$ dans l'année financière 2012-2013, basé sur le calcul utilisant la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options selon les hypothèses suivantes : durée estimative de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 2,10%, dividende prévu de 0 % et volatilité prévue de 92.38%. Finalement, un total de 100 000 options octroyées à une employée de la Société sont pour une durée de deux ans et sont sujettes à des périodes d'acquisition graduelles à raison de 25% par période de six mois à compter du 30 septembre 2011. Ces octrois vont occasionner des dépenses sans incidence sur la trésorerie de 6 889 \$ dans l'année financière 2011-2012 et 4 109 \$ dans l'année financière 2012-2013, basé sur le calcul utilisant la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options selon les hypothèses suivantes : durée estimative de 2 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,55%, dividende prévu de 0 % et volatilité prévue de 74.26%.

15- SUBSEQUENT EVENTS

- a) On July 12, 2011, the Company granted a total of 2,000,000 stock options to directors, officers, consultants and employees exercisable at an exercise price of \$ 0.40 per share, out of which a total of 1,725,000 options to officers and / or directors. The options were granted pursuant to the terms and conditions of the Stock Option Plan to purchase shares of the Company. The 1,725,000 options granted to directors and officers of the Company are for a period of five years and are vested immediately, to the exception of 175,000 options granted to the Chief Financial Officer and 400,000 options granted to the Vice-President of Exploration, which are gradually vested at a rate of 25% every six months, beginning on September 30, 2011. In addition, a total of 175,000 options granted to employees and consultants of the Company are also for a period of five years and are subject to periods of gradual acquisition at 25% every six months beginning on September 30 2011. These grants will results in non-cash expenses of \$359,188 in the fiscal year 2011-2012 and \$54,376 in the fiscal year 2012-2013, based on the Black-Scholes option pricing model using the following assumptions: estimated duration of 5 years, risk-free interest rate of 2.10%, dividend yield of 0% and expected volatility rate of 92.38%. Finally, a total of 100,000 options granted to an employee of the Company are for a period of two years and are subject to periods of gradual acquisition of 25% per period of six months starting on September 30, 2011. These grants will results in non-cash expenses of \$6,889 in the fiscal year 2011-2012 and \$4,109 in the fiscal year 2012-2013, based on the Black-Scholes option pricing model using the following assumptions: estimated duration of 2 years, risk-free interest rate of 1.55%, dividend yield of 0% and expected volatility rate of 74.26%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011

15- ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

b) Le 1^{er} août 2011, la Société a conclu une entente visant l'acquisition de dix claims miniers connus sous le nom de « North Rupert Block » et détenus par Ressources Eoro Ltée (« Eoro »). Ces claims miniers sont situés dans la province de Québec. Ceux-ci sont situés dans la propriété Arques détenue à 100 % par la Société. Le 12 octobre, 2011, la Société a payé à Eoro une somme en espèces de 5 000 \$ et a émis 50 000 actions ordinaires de son capital social. Ces actions ordinaires sont sujettes à une période de rétention de 4 mois. Également, la Société s'est engagée à verser à Eoro une redevance égale à 1,5 % de revenu net de fonderie advenant la mise en production de l'un ou de l'ensemble des claims miniers composant « North Rupert Block ». La Société pourra, en tout temps, racheter 0,5 % de la redevance en contrepartie du paiement d'une somme de 500 000 \$ en espèces.

c) Le 1^{er} août 2011, la Société a signé une lettre d'offre visant l'acquisition de trois claims miniers détenus par M. Alain Champagne. Ces trois claims sont stratégiquement situés à l'ouest des récents forages réalisés sur l'indice Valiquette et dont les résultats ont été publiés le 20 juillet dernier. Le 25 août 2011, la Société a payé à M. Alain Champagne une somme en espèces de 15 000 \$ et a émis 100 000 unités de la Société. Chaque unité de la Société est composée d'une action ordinaire de son capital social et d'un bon de souscription permettant de souscrire une action du capital social de la Société au prix de 0,40 \$ pour une période de 18 mois à compter de la signature du transfert des claims. Conditionnellement à l'atteinte de certains niveaux de forage au diamant sur les claims, la Société s'est également engagée à verser un montant additionnel d'un maximum de 60 000 \$ et d'émettre un maximum de 500 000 unités additionnelles, en blocs égaux de 15 000 \$ et 100 000 unités, à tous les 3 000 mètres de forage au diamant réalisés sur les claims, à partir de 3 000 mètres. Le prix d'exercice des bons de souscription au moment de leur octroi sera établi comme étant la moyenne pondérée des transactions à la cote de la Bourse de croissance TSX, au cours de la période de 30 jours de calendrier suivant l'atteinte du nombre de mètres en question.

15- SUBSEQUENT EVENTS (continued)

b) On August 1, 2011, the Company has entered into an asset purchase agreement for the acquisition of ten mining claims known as "the North Rupert Block", which are held by Eoro Resources Ltd. ("Eoro"). These mining claims are located in the Province of Québec. These are enclosed in the Arques property 100% owned by the Corporation. On October 12, 2011, the Company paid Eoro \$5,000 in cash and issued 50,000 common shares in the capital of the Company. These common shares will be subject to a 4-month hold period. Also, the Company has agreed to pay Eoro 1.5% NSR if any of the map-designated mining claims comprising the North Rupert Block are brought into production. The Company has the right, at any time, to purchase 0.5% of the NSR by paying Eoro the sum of \$500,000 in cash.

c) On August 1, 2011, the Company has signed a letter of offer providing for the acquisition of three mining claims which are held by Mr. Alain Champagne. Those three claims are strategically located to the west of the recent drilling on the Valiquette showing, for which results were published last July 20. On August 25, 2011, the Company paid to Mr. Alain Champagne \$15,000 in cash and issued 100,000 units of the Corporation. Each unit of the Company consists of one common share of its share capital and one common share purchase warrant entitling its holder to purchase one common share of the Company's share capital at a price of \$0.40 for a period of 18 months from the signature of the claims transfer. Conditional to reaching a certain level of diamond drilling on the claims, the Company has also agreed to pay an additional amount of a maximum of \$60,000 and to issue a maximum of 500,000 additional units, in equal portions of \$15,000 and 100,000 units, every 3,000 meters of diamond drilling on the claims, starting from 3,000 meters. The exercise price of the warrants at the date of granting will be established as the weighted average price of the common shares on the TSX Venture Exchange, during the period of 30 calendar days following the reaching of said number of meters.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2011NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2011**15- ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)**

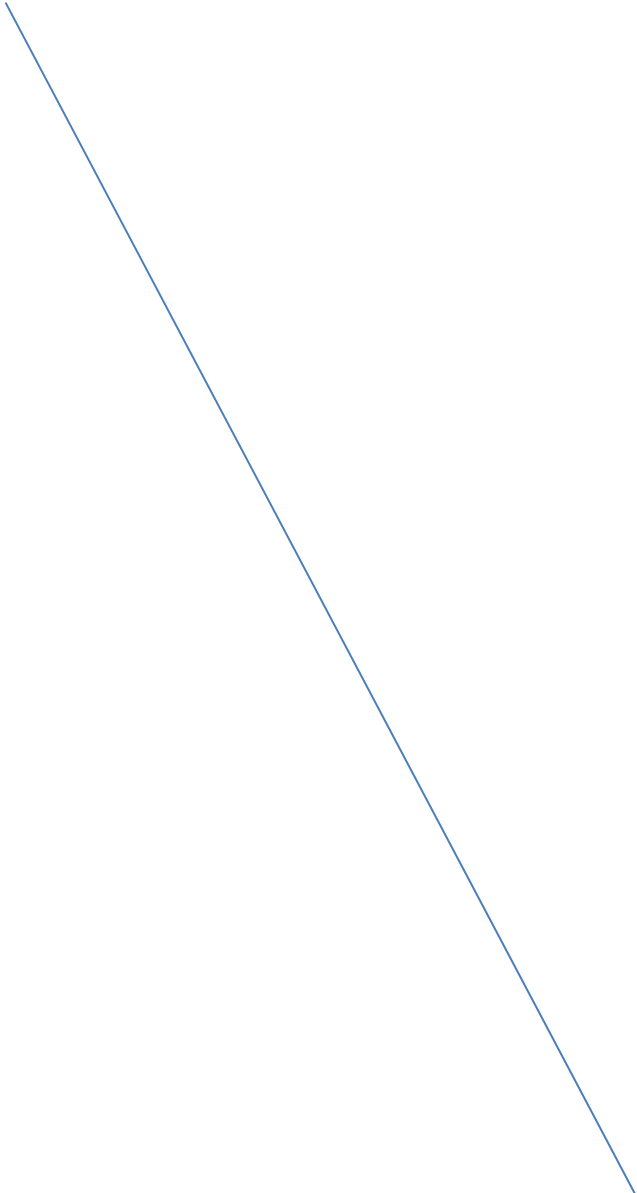
- c) Cet engagement est en vigueur tant que les claims seront valides. Également, Monarques s'est engagée à verser à M. Alain Champagne une redevance égale à 2 % du revenu net de fonderie sur tous les métaux. La Société pourra, en tout temps jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la déclaration de mise en production officielle, racheter 1 % de la redevance en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$ en espèces à M. Alain Champagne.



Saut de page volontaire

15- SUBSEQUENT EVENTS (continued)

- c) This commitment is in force as long as the claims will be in good standing. Also, the Company has agreed to pay Mr. Alain Champagne a 2% NSR on all metals from the acquired claims. The Company has the right, at any time until the expiration of the 3 months period following the official production statement, to purchase 1% of the NSR by paying Mr. Alain Champagne the sum of \$1,000,000 in cash.



Intentional page break

INFORMATION GÉNÉRAL / GENERAL INFORMATION**SIÈGE SOCIAL / HEAD OFFICE**

450, rue de la Gare du Palais
B.P / P.O. box 10
Québec (Québec), Canada G1K 3X2
Tel: (418) 614-0940
Fax:(418) 614-0627

SITE INTERNET / WEB SITE

www.monarquesresources.com

COURRIEL / E-MAIL

info@monarquesresources.com

BOURSE / STOCK EXCHANGE

TSX Venture Exchange
Symbole / Symbol: **MQR**

OFFICIERS / OFFICERS

Guy Bourassa
Président, Chef de la direction et Secrétaire
President, CEO and Secretary

Steve Nadeau, CGA
Chef de la direction financière
CFO

Yves Caron, M.Sc., P.Geo.,
Vice-président Exploration
Vice-President Exploration

CONSEILLER LÉGAL / LEGAL COUNSEL

Stein Monast, L.L.P.
Building Stein Monast
70, Dalhousie Street
Suite 300
Québec (Québec)
Canada G1K 4B2
www.steinmonast.ca

VÉRIFICATEURS / AUDITORS

PricewaterhouseCoopers LLP
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1700
Québec QC G1V 5C2

DIRECTEUR / BOARD OF DIRECTORS

Michel Baril*, Eng., Président du conseil / Chairman of the Board
Guy Bourassa, Directeur / Director
Yves Caron, M.Sc., P.Geo., VP Exploration, Directeur / Director
René Lessard, Directeur / Director
Robert Ayotte*, Directeur / Director
Victor Cantore*, Directeur / Director

* Membres du comité de vérification / Member of the audit committee

AGENT DE TRANSFERT / TRANSFER AGENT

Computershare Trust Company of Canada
1500, University Street
7^e étage / 7th floor
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

RELATION AUX INVESTISSEURS / INVESTORS RELATION

Cutler Mc Carthy Consulting
Contact : Wanda Cutler
wanda.cutler@monarquesresources.com
Tel : (416) 303-6460